



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
POUR LE RÈGLEMENT R-184

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE NEUF MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$) POUR FINANCER
LE PROJET « COMPLEXE IMMOBILIER FRONTENAC »

#10

En vertu de l'article 46 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), le secrétaire est le gardien des documents et des archives de la Société et il a la responsabilité de dresser le procès-verbal des assemblées du conseil. Il a été constaté que les termes utilisés dans l'Annexe 1 ne correspondaient pas aux termes utilisés dans la recommandation du Règlement R-184 soumis à l'appui de la décision prise. Une correction est apportée à l'Annexe 1 du Règlement R-184.

La correction consiste à corriger uniquement l'Annexe 1 du règlement, adopté à la séance extraordinaire du 12 avril 2018 (CA-2018-053). La correction ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil d'administration.

La description indiquée à la deuxième ligne, de la première colonne du tableau, de l'Annexe 1, du règlement R-184 se lit :

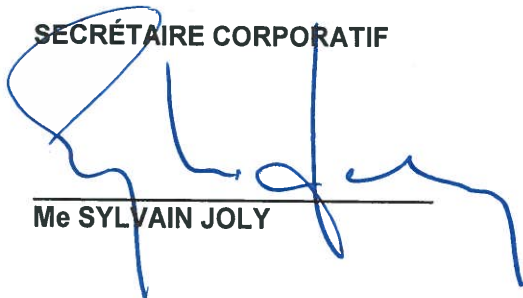
Immeuble et stationnements, frais SHDM, location de stationnements temporaires, contrats de services, main-d'œuvre interne et autres

Or, la description indiquée à la deuxième ligne, de la première colonne du tableau, de l'Annexe 1, du règlement R-184 aurait dû se lire ainsi :

Achat d'un espace commercial de 25 800 pi carrés et de 81 stationnements intérieurs, frais SHDM, location de stationnements temporaires, contrats de services, main-d'œuvre interne et autres

Je, soussigné, Sylvain JOLY, secrétaire corporatif, atteste par la présente avoir modifié l'Annexe 1 du règlement R-184, en foi de quoi j'ai signé à Montréal, ce 31 juillet 2018.

SECRÉTAIRE CORPORATIF



Me SYLVAIN JOLY

ANNEXE 1 CORRIGÉE
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-184

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-
QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$) POUR FINANCER LE PROJET**
« COMPLEXE IMMOBILIER FRONTENAC »

	Montant estimé	Total
A) Achat d'un espace commercial de 25 800 pi carrés et de 81 stationnements intérieurs, frais SHDM, location de stationnements temporaires, contrats de services, main-d'œuvre interne et autres	8 737 900 \$	<u>8 737 900 \$</u>
Sous-total (avant taxes et frais financiers) :		<u>8 737 900 \$</u>
Taxes nettes de ristournes :	435 803 \$	<u>435 803 \$</u>
Sous-total avant frais financiers :		<u>9 173 746 \$</u>
Frais financiers :	300 555 \$	<u>300 555 \$</u>
Total :		<u>9 474 301 \$</u>